



Services de physiothérapie

Comment faire bon usage de votre régime

Il y a de plus en plus d'abus liés à la couverture des services de physiothérapie. Certains participants présentent des demandes de règlement pour les frais d'inscription à des centres de conditionnement physique ou à des programmes d'entraînement, ou d'autres types de frais. Ces services sont souvent fournis par des physiothérapeutes, mais ils ne sont pas couverts par votre régime. Si vous présentez une demande de règlement pour ce genre de service, vous ne serez peut-être pas remboursé.

Tous les régimes de garanties collectives ne couvrent pas les mêmes frais.

Voici quelques conseils qui vous aideront à déterminer quels frais de physiothérapie sont admissibles au titre de votre régime.



Le saviez-vous?

- La couverture pour les services de physiothérapie est réservée aux soins de réadaptation nécessaires en raison d'un problème de santé, comme une maladie ou une blessure. Elle ne vise pas les traitements reçus à titre préventif ou sur une base permanente ou continue.
- Les régimes de la Sun Life ne couvrent pas les services de physiothérapie suivants :
 - Programme de perte de poids
 - Programmes d'activité physique ou d'entraînement personnel
- Pour que les frais de physiothérapie soient admissibles à un remboursement :
 - Les services ou traitements doivent être offerts par des professionnels qualifiés. Le physiothérapeute doit être un membre actif de l'organisme de réglementation de la province où il exerce sa profession. Il doit aussi détenir un permis d'exercice de cet organisme.



Titres professionnels reconnus par la Sun Life :

- pht (physiothérapeute) ou P.T. (Physiotherapist)
- B.Sc. P.T. (Bachelor's of Science in Physiotherapy)
- R.P.T./D.P.T. (Registered Physiotherapist)

Les frais engagés pour les services de physiothérapeutes qui n'ont pas un titre professionnel reconnu ne sont pas remboursables.

S'il n'y a pas d'organisme régissant les physiothérapeutes dans votre territoire (Nunavut et T. N.-O.), le physiothérapeute doit être membre actif d'une association approuvée par la Sun Life. Veuillez communiquer avec notre Centre de service à la clientèle au **1-800-361-6212** pour obtenir les noms des associations approuvées.

Il se peut que la Sun Life vous demande, à vous ou à votre physiothérapeute, des renseignements complémentaires. Ces renseignements visent à déterminer si votre demande de remboursement est admissible au titre de votre régime. Veuillez fournir les renseignements en question et demander à votre physiothérapeute de faire de même. Nous pourrions ainsi traiter votre demande rapidement.

Pourquoi la fraude liée aux garanties collectives devrait-elle vous concerner

La fraude liée aux garanties collectives coûte des centaines de millions de dollars aux employeurs canadiens chaque année¹. Elle peut donc avoir une incidence directe sur votre couverture.

La fraude peut faire grimper les coûts de votre régime de garanties. Elle peut aussi faire augmenter les primes pour vous et votre employeur. Pour gérer la hausse des coûts, votre employeur pourrait décider de couvrir moins de services et de produits. Il pourrait aussi choisir de diminuer les plafonds de couverture prévus par votre régime.

Le rôle de la Sun Life dans la lutte contre la fraude

À la Sun Life, nous avons mis sur pied un programme antifraude complet. Il comprend des mesures de prévention et de détection de la fraude, ainsi que des services d'enquête. Nous appliquons aussi des principes de tolérance zéro à l'égard de la fraude. Nous investissons dans des technologies et des ressources pour vous protéger, et protéger votre employeur et votre régime.

¹ Site Web de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes : www.accap.ca

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB9473-F 08-21 np-mp



Sun Life